

LE 25 MAI 2020

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE ET PRÉSENCE

Assemblée spéciale du conseil municipal de Hatley, tenue au 2100, route 143, Hatley (Québec), lundi le 25 mai 2020 à 16 h, présidée par M. Denis Ferland, maire et à laquelle assistent les conseillers suivants par voie de visioconférence :

M. Guy Massicotte, M. Gilles Viens, M. Éric Hammal et les conseillères, Mme Hélène Daneau, Mme Lucie Masse et Mme Chantal Montminy

Assistent également à la séance, par voie de visioconférence M. André Martel, directeur général.

Compte tenu des décrets adoptés par le Gouvernement du Québec, l'assemblée est tenue à huis clos et enregistrée.

Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre l'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Résolution
2020-074**

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

Le point divers reste ouvert.

ORDRE DU JOUR

De l'assemblée spéciale à huis clos du 25 mai 2020

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. TRANSPORT – VOIRIE

- 3.1 Demande d'aide financière au ministère des Transports – Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) – pour le chemin North
- 3.2 Demande d'aide financière au ministère des Transports – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) – pour le chemin du Lac

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

Adopté à l'unanimité.

3.1 Demande d'aide financière au ministère des Transports – Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) – pour le chemin North

ATTENDU QUE la municipalité de Hatley a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Memphrémagog a obtenu un avis favorable du ministère des Transports ;

ATTENDU QUE la municipalité de Hatley désire présenter une demande d'aide financière au Ministère pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la municipalité de Hatley s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

ATTENDU QUE la municipalité de Hatley choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante, l'estimation détaillée du coût des travaux ;

**Résolution
2020-075**

POUR CES MOTIFS, sur la proposition du conseiller Gilles Viens, appuyé par la conseillère Hélène Daneau, il est unanimement résolu et adopté que le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée. La présente résolution remplace la résolution 2020-060 du 6 avril 2020 afin de respecter la nouvelle résolution type demandée par le ministère des Transports du Québec.

Adopté à l'unanimité.

3.2 Demande d'aide financière au ministère des Transports – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) – pour le chemin du Lac

ATTENDU QUE la municipalité de Hatley a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE la municipalité de Hatley désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL ;

ATTENDU QUE la municipalité de Hatley s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la municipalité de Hatley choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante, l'estimation détaillée du coût des travaux ;

**Résolution
2020-076**

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de la conseillère Chantal Montminy, appuyée par le conseiller Guy Massicotte, il est unanimement résolu et adopté que le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée. La présente résolution remplace la résolution 2020-061 du 6 avril 2020 afin de respecter la nouvelle résolution type demandée par le ministère des Transports du Québec.

Adopté à l'unanimité.

4 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

5 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée par le conseiller Éric Hammal, il est 16 h 16.

Denis Ferland
Maire

André Martel
Directeur général/secrétaire-trésorier